

**Discours REDD de son
Excellence le Ministre de l'Eau, de l'Environnement,
de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
Ir.Jean-Marie NIBIRANTIJE**

Le 25 Mai 2011

*Excellences Messieurs les Ministres,
Monsieur le Facilitateur du PFBC
Mesdames Messieurs les Directeurs généraux
Messieurs les partenaires au développement
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs*

C'est un grand honneur d'être parmi vous en ce moment tant attendu et crucial pour remercier sincèrement tous les Partenaires qui ont choisi le Burundi pour abriter ces différentes assises. Au nom du Gouvernement, je profite de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue dans notre chère Patrie, particulièrement dans la ville de Bujumbura.

Depuis la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son Protocole de Kyoto, en 1997, dont l'objectif ultime est de réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre et le Renforcement des Capacités pour l'adaptation aux Changements Climatiques, le Burundi a tenté et réussi trois exercices de planification qui ont abouti à l'élaboration de 3 documents importants dans ce secteur: la Communication Nationale Initiale (2001), le Plan d'Actions National d'Adaptation aux Changements climatiques (2007) et la Seconde Communication Nationale sur les CC (2009) qui vient d'être présentée à la 16^{ème} Conférence des Parties de Cancun de décembre 2010.

Ces 3 études ont bien montré les secteurs socio-économiques plus vulnérables du pays: les ressources en eau, l'agriculture, l'énergie , les paysages et écosystèmes naturels et la la santé.

Face à ce diagnostic burundais autour de ces secteurs, le Renforcement des Capacités en matière d'adaptation aux effets épineux des Changements Climatiques et d'atténuation des Emissions des Gaz à Effet de Serre constitue un réel devoir pour une meilleure adaptation aux différentes catastrophes d'origine climatique et un développement d'une conscience accrue sur les questions des Changements Climatiques à tous les niveaux.

Excellences Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs.

Le Burundi, vous le savez bien, est un pays qui malgré sa superficie limitée garde une richesse et diversité importante en matière de forêts. On citerait à titre d'exemple les forêts de montagnes qu'on retrouve sur la crête Congo-Nil comme celles de la Kibira, de Bururi et de Monge. Ces forêts ont dans l'ensemble plus de 50 000 ha dont 40 000 pour le seul Parc National de la Kibira. Plus de 1000 espèces de plantes sont connues dans les forêts de montagne et sa faune est marquée par plusieurs espèces endémiques. Les forêts de montagne constituent également des habitats pour six espèces de singes dont le Chimpanzé, espèce menacée dans le monde mais à attrait touristique important.

Au Sud du pays, nous avons la forêt de Kigwena qui occupe la bordure du lac Tanganyika et les forêts claires qui occupent les escarpements côtiers depuis Rumonge jusqu'à Nyanza lac et remontent à l'Est du pays jusqu'à Gisagara en province de Cankuzo, dans la dépression de Kumoso.

Nous ne pouvons pas manquer de signaler la forêt de Rukoko qui est constituée par le palmier sauvage endémique de la plaine de la basse Rusizi avec plus de 1000 espèces végétales déjà connues par des scientifiques.

Il existe également au Burundi des savanes dont les plus remarquables se localisent dans le Parc National de la Ruvubu. Ce Parc National de 50 000 ha constitue le seul écosystème du pays qui a pu sauvegarder une richesse faunistique où l'on trouve le buffle avec plus de 2400 individus et plusieurs types d'antilopes. Au Nord du Burundi à Kirundo, les bosquets xérophiles de Murehe sont les seuls représentants de ce genre qui nous restent pour tout le territoire national. A côté de ces écosystèmes forestiers naturels, le Burundi dispose également de multiples plantations artificielles d'*Eucalyptus*, de *Pinus*, de *Callitrix* sur différentes crêtes, chaîne de montagne et collines du pays avec un total de plus de 120000 ha.

.

Toutes ces forêts nationales jouent des fonctions indispensables dans un contexte économique, social et culturel. En effet, servant de véritable toit et château d'eau sur la ligne de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, les forêts de montagne jouent un rôle fondamental dans la régulation du régime des eaux, la protection des bassins versants sur les pentes à forte inclinaison contre l'érosion et la régulation du régime hydroque. Ces fonctions permettent l'alimentation en eau d'une grande partie des terres agricoles, la conservation des sols et surtout la régulation des cours d'eau, afin d'accroître les surfaces irriguées dans la plaine de l'Imbo. Elles évitent ensuite le surenvaselement des cours d'eau et partant, la pollution du lac Tanganyika.

La production d'électricité, avec toutes les activités de développement y associées, est fortement liée aux forêts de montagne qui alimentent et maintiennent le débit des barrages. Notons que le seul barrage de Rwegura sur la Gitenge fournit actuellement 50% des besoins du pays en électricité. De plus, c'est grâce aux influences climatiques de la Kibira que 3 usines et des plantations de thé sont implantées dans cette forêt.

Au Sud du pays, les forêts des collines bordant la plaine protègent le lac Tanganyika contre l'érosion et la sédimentation et favorisent, par voie de conséquence, les activités de pêche rentables, pourtant en situation précaire dans la région du Nord où la végétation a été décimée depuis très longtemps.

En plus de ces fonctions, les écosystèmes forestiers du Burundi fournissent une multitude de produits divers aux communautés locales et aux commerçants notamment les plantes médicinales, les produits artisanaux comme rotins et le bambou, les produits comestibles comme les champignons et les fruits, etc. Tous ces produits forestiers participent dans la survie d'une bonne partie de la population et constituent des sources de revenus incontestables.

Excellences Mesdames Messieurs

Malgré l'importance de la biodiversité forestière nationale, la question de sa dégradation accélérée par les changements climatiques se pose avec acuité au Burundi. En effet, dans notre pays, la déforestation a été à l'origine d'une réduction importante de nos écosystèmes forestiers avec un taux annuel estimé à 9%. Ce taux de déforestation est donc supérieur au taux de reforestation. Parmi les causes de la déforestation, il faut noter la forte pression sur les ressources forestières liée à la forte dépendance de la population vis-à-vis du bois comme source d'énergie mais également comme bois de service. La déforestation par défrichement cultural est également occasionnée par la recherche des terres agricoles encore fertiles. Les feux de brousse modifient remarquablement nos forêts. Plusieurs crêtes et chaînes de montagnes de l'Est du Burundi se présentent comme des déserts rocheux à cause de ces feux répétitifs.

Nous ne pouvons pas manquer aussi de signaler la mauvaise affectation des terres à l'origine de la conversion des écosystèmes forestiers et des boisements en terres agricoles, pastorales et en centres urbains ou en villages.

Face à tout cela, le Gouvernement a entamé, depuis 2009, un programme national de reboisement en mettant un accent particulier sur l'agroforesterie et les plants fruitiers. Les zones forestières dégradées sont en cours de réhabilitation, les boisements privés continuent à être encouragés. Ce programme contribue en quelque sorte à l'atténuation des changements climatiques et méritent un soutien des partenaires.

En effet, il importe de mettre en exergue le fait que plusieurs programmes spécifiques dans les secteurs de l'énergie, l'agriculture, la gestion des déchets etc. sont en

cours pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Par exemple, la multiplication et la valorisation des centrales Hydroélectriques, la promotion de l'énergie solaire et les foyers améliorés, la transformation des déchets en briquettes, la réduction de l'utilisation des engrais chimiques en les mélangeant avec les engrais organiques, la multiplication dans les centres de recherche des semences résistantes à la sécheresse, pour ne citer que cela.

***Distingués délégués,
Mesdames Messieurs.***

Le Burundi, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial, le FEM, va bientôt démarrer un projet de protéger deux grands écosystèmes de forêts naturelles du Burundi à savoir les Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu. Le Burundi s'engage également à réviser sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique.

Toutefois, le Burundi souffre cruellement des moyens financiers techniques et matériels pour réussir tous ses programmes et projets arrêtés en partie à cause du fait qu'il sort d'une longue période de conflits.

Cela explique le fait que certains processus sont à l'état embryonnaire, exemple comme le processus de la Réduction des Emissions provenant de Déforestation et la Dégradation Forestière REDD+ et le système de Mesure, Notification et Vérification (sigle anglais MRV). Le Burundi a donc besoin d'être renforcé en capacités pour surmonter certaines barrières.

En cette journée du 25 Mai 2011, le Burundi profite de cette opportunité pour lancer un appel à tous les partenaires pour l'appuyer techniquement et financièrement afin de monter au niveau des autres pays de la COMIFAC quant la mise en oeuvre effective des mécanismes REDD+ et MRV et voudrait s'associer aux autres nations de l'Afrique Centrale pour mener des réflexions approfondies sur le rôle des écosystèmes forestiers et comment être compenser des services rendus au niveau mondial via le mécanisme REDD+, comment assurer les co-bénéfices, l'implication des communautés, des ONGs, la prise en considération de l'aspect « Genre »....

En cette année 2011 retenue par les Nations Unies comme « **Année Internationale des forêts** », les thèmes choisis pour la Journée Mondiale de la Biodiversité du 22 Mai « **La Biodiversité forestière** », celui de la Journée Mondiale de l'Environnement du 5 Juin « **Les Forêts : la Nature à votre Service** » et de la Journée Mondiale de lutte contre la Désertification du 17 Juin « **Préserver terre et eau= Protéger notre avenir à nous** », montrent combien les forêts préoccupent les parties prenantes. Le Burundi ne cesse de trahir ces engagements internationaux en programmes nationaux impliquant toutes les parties prenantes.

Avant de terminer mon propos, je ne manquerais pas de remercier encore une fois toutes les personnes morales et physiques, pour le soutien mainte fois manifesté en appuyant le Burundi dans son effort de protection de l'Environnement dans l'ensemble et des Forêts en particulier particulièrement la Facilitation du PFBC, la COMIFAC et les autres partenaires.

Vive l'amitié et la Coopération Régionale,
Vive le Burundi,
Vive les forêts,
Je vous remercie.